



Département de la Somme

Commune de **BETTENCOURT ST OUEN**  
**80610**

Bettencourt St Ouen le 4/02/2021

## **AVIS**

Suite à l'arrêté préfectoral du 3 février 2021, **le port du masque est obligatoire** pour les personnes de onze ans et plus **sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public** sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, à compter de ce jour et **jusqu'au 8 mars 2021 inclus**.

L'obligation du port du masque ne s'applique pas :

- Aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation
- A toute personne pratiquant une activité physique ou sportive.

Les infractions seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal.

La violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie par les sanctions prévues à l'article L.3136-1 du code de la santé publique.

Le Maire

Claude FOURCROY

Tél : 03 22 51 15 10      fax : 03 22 51 30 34  
courriel : [mairie.bettencourt-st-ouen@wanadoo.fr](mailto:mairie.bettencourt-st-ouen@wanadoo.fr)